

## Syndicat Mériadec Villages

### Débat d'Orientations Budgétaires – année 2019

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI réunissant des communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Ce débat ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget primitif (*Art.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment l'article 107, vient renforcer la transparence financière des collectivités territoriales. Ainsi le Débat d'Orientations Budgétaires doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

#### **I – Le contexte économique et financier mondial, européen et national** (sources Insee/OCDE/Ministère de l'économie et des finances)

##### A) Au niveau mondial :

Les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse pour la plupart des grandes économies du monde. Alors que la prévision s'établissait à 3,7 %, le PIB (Produit Intérieur Brut) mondial serait de 3,5 % en 2019.

L'assombrissement de l'horizon économique en 2019 tient principalement à la dégradation des perspectives dans les économies de marché émergentes comme la Turquie, l'Argentine et le Brésil, tandis que la poursuite du ralentissement en 2020 s'explique davantage par l'évolution de la situation des économies avancées, la baisse de régime des échanges et la réduction de l'orientation expansionniste des politiques budgétaire et monétaire faisant sentir leurs effets.

Aux Etats-Unis, alors que la croissance flirtait ces dernières années autour de 2 %, elle devrait en 2018 atteindre et même dépasser les 4 %. Le taux de chômage a baissé à 3,8 % en mai 2018.

La Russie devrait connaître une croissance de 1,8 % en 2018, contre 1,5 % en 2017.

En Chine, la croissance en 2017 a atteint 6,90 %, grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures et dans l'immobilier. Pour 2018, la prévision de croissance s'établit à 6,5 %.

Enfin pour l'Inde, après une croissance de 6,7 % en 2017, le PIB devrait s'élever à 7,3 % en 2018.

##### B) Dans la zone euro :

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) prévoit une hausse du PIB de 2 % seulement pour 2018 (contre 2,4 % en 2017), et de 1,9 % en 2019.

La croissance du Royaume-Uni, affectée par le Brexit, devrait poursuivre son ralentissement à 1,3 % en 2018, après avoir atteint 1,8 % en 2017.

L'Allemagne, qui a retrouvé l'équilibre de ses comptes publics depuis 2014, affiche en 2018 encore une croissance supérieure à 2 %. Cependant, cette bonne santé s'explique notamment par sa politique de dépenses modérée (peu d'investissements réalisés).

Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait donc son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

#### En France :

La croissance remonte très légèrement et s'établit à + 0,3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018. En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 % en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de +1,0 % à mi-année.

À côté des incertitudes internationales persistantes, le comportement de consommation des ménages français reste l'un des aléas susceptibles d'affecter ce scénario, à la hausse comme à la baisse. La durée et les conséquences du mouvement social des gilets jaunes restent d'ailleurs très incertaines au moment de la finalisation de ce document.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 2,3 Md€, soit 37 431 € par habitant (3<sup>ème</sup> trimestre 2018).

Les dépenses de consommation des ménages rebondissent : +0,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, après -0,1 % au second.

En moyenne sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, le taux de chômage s'établit à 9,1 % de la population active (hors Mayotte). Il se situe 0,5 point au-dessous de son niveau du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017. Le nombre de chômeurs s'élève ainsi à 2,6 millions de personnes.

Le taux de chômage augmente pour les jeunes, en particulier les hommes de 15 à 24 ans (+1,0 point). Il est stable pour les personnes de 25 à 49 ans et diminue un peu pour celles de 50 ans ou plus.

Les grandes lignes de la loi de finances 2019 sont :

- Augmentation du pouvoir d'achat : suppression de la 2<sup>ème</sup> tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019,
- Travail : 2,5 Md€ seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage : les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en allègements de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes,
- Protection : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés. Les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'Intérieur sont renforcés,
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 M€ d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1 800 postes), la recherche, la transition écologique.

Il est à noter que, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 M€).

## **II – Les principales dispositions financières de la loi de finances 2019**

S'agissant des collectivités locales, la loi de finances pour 2019 ne présente pas de gros bouleversements.

La seule disposition d'envergure réside dans la réforme de la dotation d'intercommunalité. Pour le reste, le texte s'attache d'abord à la mise en œuvre de mesures actées l'an dernier, à savoir poursuite de la montée en puissance du dégrèvement de taxe d'habitation pour 80 % des occupants de résidences principales, stabilité globale des concours financiers de l'Etat au premier rang desquels la DGF, consécration au passage du statut de variable d'ajustement de l'ensemble de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

## **III – L'évolution démographique des communes de Plumergat et de Pluneret** (source INSEE) :

Pour l'année 2019, l'évolution du nombre d'habitants pour chacune des communes sera la suivante en fonction des derniers recensements et du taux d'évolution de la population légale : progression 2019/2018 de 2,02 % pour Pluneret et 1,53 % pour Plumergat.

Pluneret	826 habitants	Soit participation 39,11 %
Plumergat	1 286 habitants	Soit participation 60,89 %

Ainsi, la population (théorique) totale de Mériadec s'établit à 2 112 habitants.

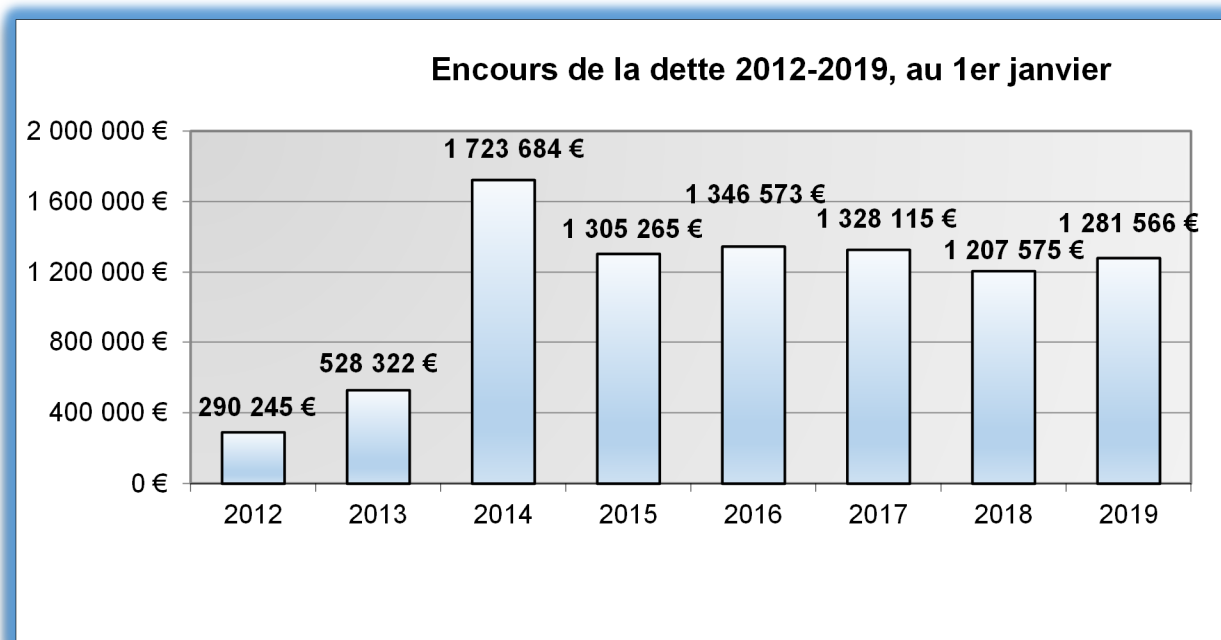
Pour mémoire, les statuts prévoient :

- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Xavier Grall au prorata du nombre d'élèves, et au prorata du nombre d'habitants pour les dépenses d'investissement
- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant le complexe sportif et culturel, la salle polyvalente, les toilettes publiques et le terrain d'emprise de la lagune au prorata du nombre d'habitants,

## **IV – Le niveau d'endettement** :

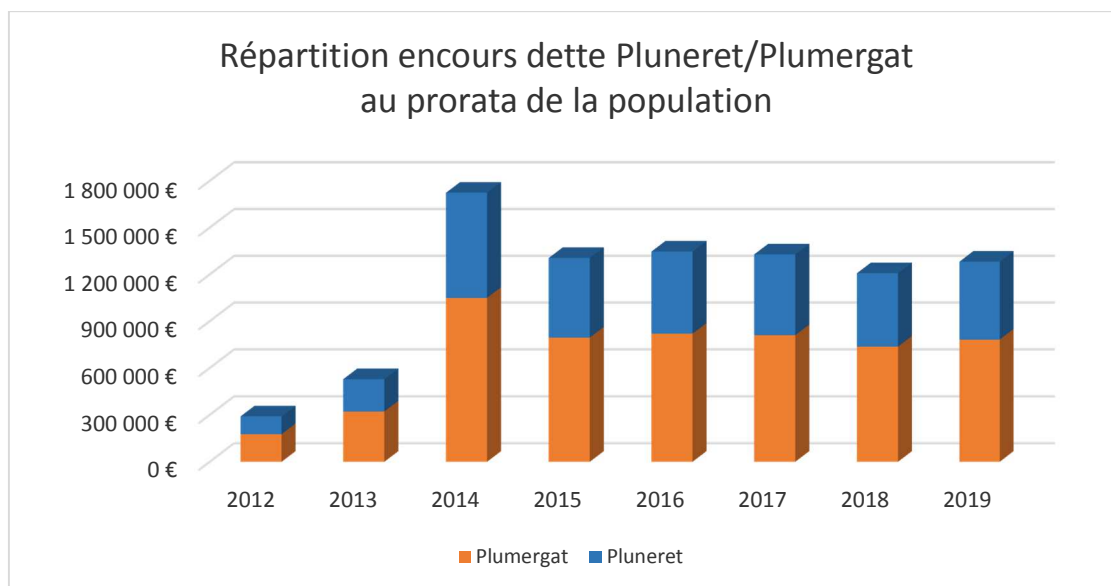
L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 1 281 566 €. Celui-ci est en légère progression par rapport à 2018, compte tenu de l'emprunt réalisé dans le cadre du remboursement anticipé de quatre prêts. En effet, outre le montant du capital remboursé (1 069 079 €), il a été décidé d'emprunter également le montant des IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé). C'est donc un prêt d'un montant de 1 231 000 € qui a été contracté.

Le gain financier de cette opération sur la durée résiduelle des prêts (2037-2038) s'élève à 187 119 €.



Le remboursement de cette dette est répartie au prorata de la population. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 1 286 habitants de Plumergat résident à Mériadec et 826 habitants de Pluneret résident à Mériadec.

Une fois répartie selon ce principe, la dette se présente ainsi :



### Caractéristiques de la dette du budget au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

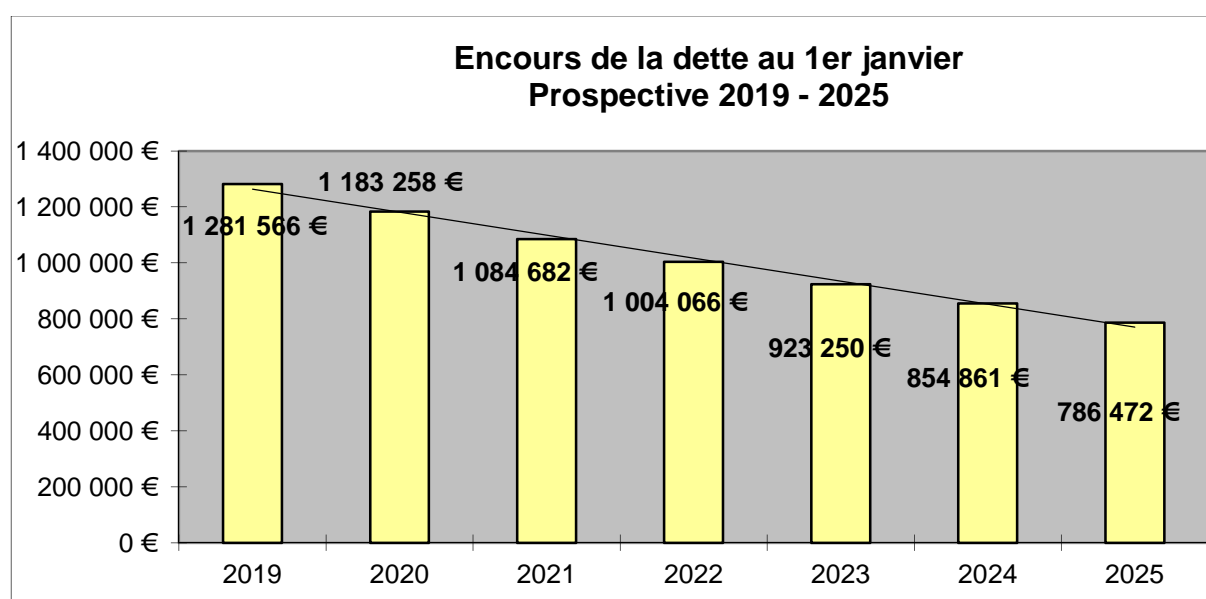
	Nombre de prêts	Encours au 01/01/2019	Taux
Prêt à taux fixe	1	1 196 805 €	1,89 %
Prêts à taux variables	2	84 761 €	1,63 % et 0,411 % en 2018
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1 281 566 €</b>	

#### A noter :

Le prêt à taux fixe a été contracté en 2018, dans le cadre du remboursement anticipé de quatre prêts en cours.

### Prospective de l'encours de dette et du remboursement sur 7 ans :

Sans nouvel emprunt, la prospective à 2025 est la suivante :



#### V – Les projets 2019 :

##### A) Les dépenses d'investissement :

Compte tenu du contexte toujours plus difficile et des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement 2019 seront limitées aux investissements strictement nécessaires.

Il est proposé les travaux et équipements suivants :

- Fourniture et pose de bordures en ciment au stade de Kergohanne afin d'empêcher les véhicules de stationner sur le revêtement tri couche situé aux abords des vestiaires douches et du terrain d'entraînement de football
- Pare ballons au niveau du multisport  
Pour ces deux investissements, des devis sont en cours d'établissement
- Remplacement de deux fenêtres au niveau des vestiaires "locaux" (joueurs de Mériadec) : estimé à 2 000 € TTC
- Une provision pour réalisation de travaux si nécessaire (au minimum 1 000 €)

En outre, il conviendra d'inscrire au budget primitif 2019 les autorisations budgétaires votées lors du Comité syndical du 6 décembre 2018, à savoir :

Comptes d'imputation	Crédits ouverts 2018 (BP+DM+reports 2017)	25%
2188 Autres immobilisations corporelles	56 847 €	14 212 €
2313 Constructions	24 567 €	6 142 €

B) Les recettes d'investissement :

- ✚ Le FCTVA, correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2018, s'élèverait pour 2019 aux alentours de 14 000 € (le taux de compensation reste fixé à 16.404 % en 2019)
- ✚ Une demande de subvention a été présentée à la Fédération Française de Football dans le cadre de la pose de mains courantes au stade de Kergohanne en avril 2018. Un accord favorable a été émis par la Ligue et le District, l'accord de la FFF reste en attente ; une notification devrait donc nous parvenir rapidement. Le montant de l'aide s'élèverait à 5 000 €.

\*\*\*\*\*